

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89



Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M.PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M.JACQUES DAHAN)

Etais absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M.DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/101

Objet : Avis à formuler pour l'adhésion des communes de Balesta, Regades, Trebons de Luchon au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le conseil syndical du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées, par délibération en date du 30 avril 2014, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Balesta, Regades et Trebons de Luchon.

A cet égard, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal est sollicité quant à ces demandes d'adhésion.

Aussi, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'y émettre un avis favorable.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

MAIRIE DE L'UNION

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité de répondre favorablement aux demandes d'adhésion des communes de Balesta, Regades et Trebons de Luchon au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 02 JUIL. 2014
- Affiché le 02 JUIL. 2014

[Handwritten signature]

